Commune d'Éragny-sur-Epte

Les Servitudes d'Utilité Publique

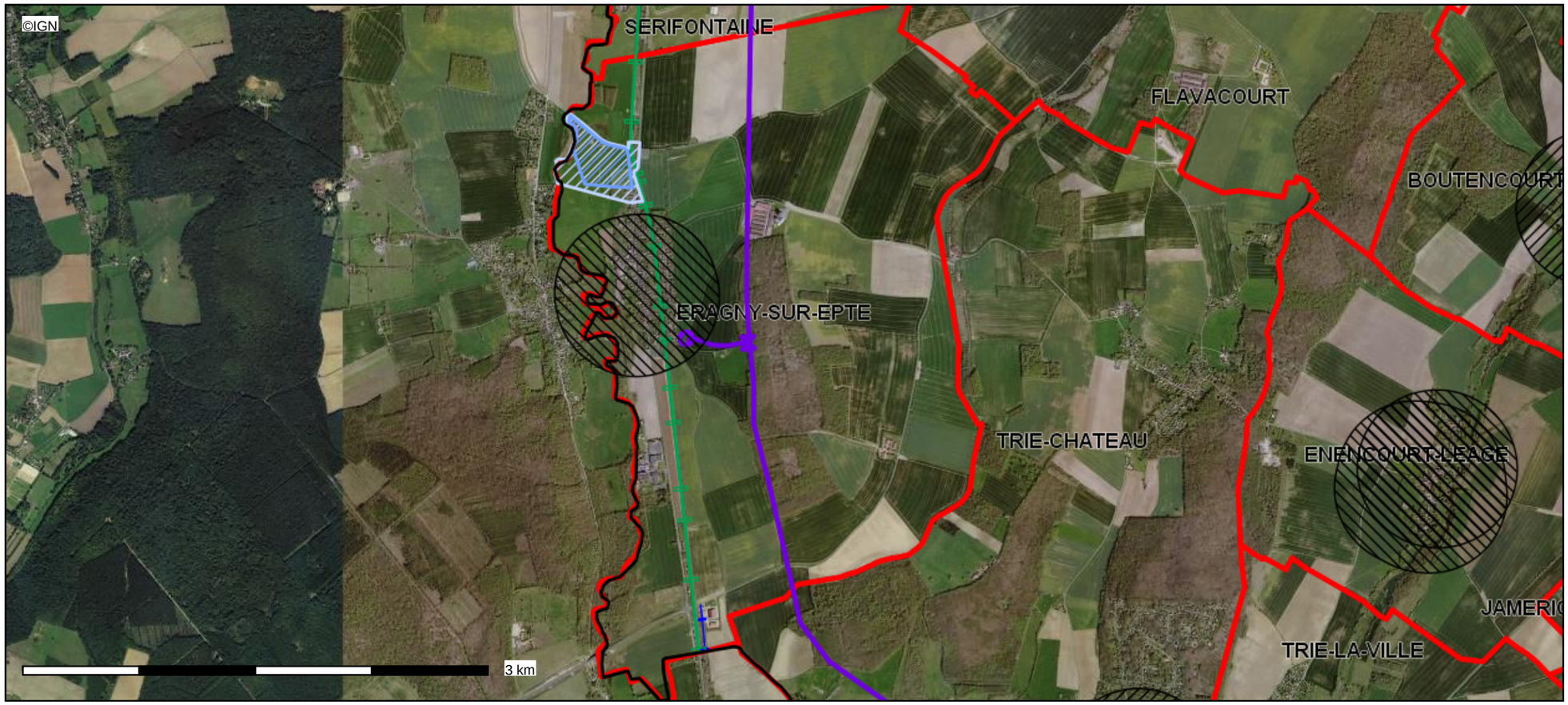

Conception : DDT 60
Date d'impression : 24-04-2020

Limites départementales
(AS1) Périmètre de protection Rapproché captage AE
(AS1) Périmètre de protection Eloigné captage AEF
(AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
classés
inscrits
(I3) Reseau de Transport de Gaz (Attention, il n'y a pas le résea
(I3) Postes de livraison de Gaz
(T1) Voies ferrées
LGV
Ligne principale
autre
autre
Communes
BD Ortho

Description :

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

Liste des servitudes

Commune d'Éragny-sur-Epte

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier	
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation	
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres	
A7	Forêts de protection	
A8	Travaux de boisement et reboisement	
AC1	**Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits**	**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine *(UDAP)***
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits	
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles	
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain	
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée	
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air	
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	
AS1	**Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**	**Agence Régionale de Santé *(ARS)***
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux	
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	
EL2	Servitudes en zones submersibles	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes	
EL7	**Servitudes d'alignement**	**Conseil Départemental de l'Oise *(CD60)***
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau	
I3	**Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz**	**GRTgaz**
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	
I6	Servitudes concernant les mines et carrières	
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz	
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	
T1	**Servitudes relatives aux chemins de fer**	**SNCF**
T4	Servitudes aéronautiques de balisage	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	

Détail des Servitudes d'Utilité Publique *(SUP)*

Commune d'Éragny-sur-Epte

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits *(AC1)* :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Atelier et jardin de Pissarro à Éragny-sur-Epte *(inscription par arrêté du 1er juillet 1998)*.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales *(AS1)* :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captage d'Éragny-sur-Epte *(arrêté de DUP du 08 décembre 1992)* : périmètres rapprochés et éloignés.

Servitudes d'alignement *(EL7)* :

Gestionnaire de SUP : Conseil Départemental de l'Oise (CD60)

- RD 915 *(arrêté d'alignement du 11 avril 1830)*.

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz *(I3)* :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Canalisations de transport de gaz *(arrêté du 12 février 2018)* ;
- 1 poste de livraison *(localisation : Sud du village)*.

Servitudes relatives aux chemins de fer *(T1)* :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- Voies principales non-électrifiées « ligne Saint-Denis / Dieppe » ;
- Voies de service non-électrifiées *(localisation : Sud du territoire communal)*.